



# PROCES-VERBAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :** 29 mai 2026

**Date :** 04 juin 2026

**Heure :** 20h30

**Début de séance :** 20h45

**Présents :** BRUNEAU-CHAREIX-LARZILLIERRE-DESBORDES-MASSY-DELPUECH-GALTIER-TEIXEIRA-BERNARD-JOUEAU-BEAUDOU-BRAUD-AGOT

**Pouvoirs :** DELAGE à BRUNEAU

**Secrétaire :** Carine BERNARD

**Auxiliaire :** Catherine MARCHIVE

**Quorum :** oui

**Ordre du jour :**

➤ Communauté de Communes :

Désignation d'un membre pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Désignation d'un ou deux représentants pour siéger au sein d'une ou plusieurs commissions thématiques

➤ Tarifs pour la location de chaises et tables

➤ Convention relative à la pose d'un récepteur de télérelève des compteurs d'eau

➤ Convention Société Protectrice des Animaux

➤ Convention Regroupement Pédagogique Intercommunal

➤ Questions diverses

-----  
**Adoption du procès-verbal de la réunion du 27/04/2026**

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

---

**Décisions du maire (délégation du Conseil municipal en date du 20/03/2026)**

⇒ **Décision n° 2026/04** : Travaux de voirie / Demande de subvention  
Conseil départemental

-----

• **Compte-rendu des délégués**

→ *Alexis AGOT*

Première réunion du secteur Sud du Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) :

- Présentation du SEHV : divisé en 6 secteurs : Meilhac faisant partie du secteur 6
- Informations sur les investissements en cours, sur les aides aux collectivités
- Elections : Alexis délégué suppléant

→ *Jean-Marie MASSY*

Première réunion du Conseil d'administration du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable Vienne-Briance-Gorre :

- Election du Président : Monsieur Maurice LEBOUTET
- Election de 6 vice-présidents
- Election de 10 membres composant le bureau : Jean-Marie MASSY élu membre du bureau

→ *Guillaume CAREIX*

Première réunion du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne :

- Election du Président : Monsieur Philippe BARRY
- Election de 6 vice-présidents
- Guillaume CHAREIX élu à la Commission d'Appel d'offres (CAO)

→ *Josette GALTIER*

La première assemblée générale aura lieu le 16 juin 2026, les élections auront lieu ce jour.  
Josette GALTIER inscrite sur la liste des représentants du COS.

→ *Karine BRUNEAU et Guillaume CHAREIX*

**Communauté de communes** : 35 membres

1 président / 7 vice-présidents

Guillaume CHAREIX élu membre du bureau (15 membres)

**Membres des commissions intercommunales suivantes :**

- Guillaume CHAREIX : **SPANC** (Service Public Assainissement Non Collectif)  
**SABV** (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne)  
**Office Intercommunal du Tourisme** : Suppléant
- Karine BRUNEAU : **Office Intercommunal du Tourisme** : Titulaire  
**Châtaignerais Limousine**

- **Communauté de commune : désignations diverses**

⇒ **Délibération N° 2026/26 : Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus / Désignation d'un membre pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

⇒ **Délibération N° 2026/27 : Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus / Désignation d'un ou deux membres pour siéger au sein des commissions thématiques**

→ *La Maire,*

Diverses « désignations » doivent être faites pour siéger dans les différentes instances intercommunales.

**1) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La CLECT est une instance obligatoire dans toutes les communautés de communes. Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

→ **Désignation d'un membre** : il a été retenu, en bureau du 05 mai 2026, que ce soient les maires qui siègent (mais ce n'est pas une obligation).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**DESIGNE Madame Karine BRUNEAU** pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

**2) Commissions thématiques intercommunales**

Le conseil communautaire a créé 6 commissions thématiques intercommunales :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace et urbanisme
- Prévention et gestion des déchets
- Transition écologique et énergétique
- Développement culturel
- Communication et usages du numérique

→ **Désignation d'un ou deux représentants** pour siéger au sein d'une ou plusieurs de ces commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**DESIGNE :**

- Développement économique :  
Guillaume CHAREIX  
Jean-Marie MASSY
  - Aménagement de l'espace et urbanisme :  
Jean-Marie MASSY  
Guillaume CHAREIX
  - Prévention et gestion des déchets :  
Laetitia LARZILLIERE  
Josette GALTIER
  - Transition écologique et énergétique :  
Pierre DELAGE  
Alain DELPUECH
  - Développement culturel :  
Carine BERNARD  
Mélina JOUVEAU
  - Communication et usages du numérique :  
Alexis AGOT  
Martine TEIXEIRA
- Concernant la commission « prévention et gestion des déchets » : chaque commune est invitée à désigner un ou deux élus qui seront les interlocuteurs privilégiés du SYDED et de la Communauté de communes et feront le lien avec l'ensemble des acteurs présents sur la commune.  
Au sein de la communauté de communes, ils siégeront dans la commission Prévention et Gestion des Déchets.  
Au SYDED, ils intégreront le réseau des élus communaux des 175 communes constituant le territoire. A ce titre, ils seront sensibilisés et acculturés à l'économie circulaire.

-----

**3) Commission d'Appel d'Offres**

Pour information, la CAO comprend, en plus du président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. La constitution de cette CAO se fait par élection de liste à bulletin secret (1 liste de 5 titulaires et 1 liste de 5 suppléants).

**Les personnes intéressées sont invitées à transmettre une liste au président, avant le 8 juin 2026 : pas de proposition de liste.**

-----

**4) Commission de Délégation de Service Public (CDSP)**

Pour information, la CDSP est chargée d'étudier et de donner son avis sur les affaires du ressort de ses compétences et qui doivent ensuite être présentées au Conseil syndical.

Elle intervient lors de chaque procédure de délégation de service public, quel que soit le montant, pour :

- Analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- Analyser les offres et fournir un avis sur tout projet d'avenant à la convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur.

**Possibilité de constitution d'une liste à transmettre avant le 8 juin 2026 : pas de proposition de liste.**

---

#### **5) Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

→ Désignation de 2 commissaires titulaires et deux commissaires suppléants, membres du Conseil municipal ou non.

Le Conseil municipal propose :

- Titulaires : LEGROS Christian et BEAUDOU Georges
- Suppléants : BRAUD Annie et GUYOT Jean-Pierre

---

#### **6) Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)**

Le Conseil communautaire a arrêté le nombre de conseillers communautaires à 7 titulaires et 7 suppléants. La désignation de ces membres se fait par arrêté du président.

---

### **• Tarifs location tables et chaises**

⇒ **Délibération N° 2026/29 : Fixation d'un tarif pour la location de tables et chaises**

→ *La Maire,*

Actuellement, les tarifs de location de chaises et de tables à destination des administrés sont les suivants :

- Chaises : 1, 00 €
- Tables : 10, 00 € la petite  
20, 00 € la grande

Les chaises et les tables louées étaient celles de la salle polyvalente. Des tables et des chaises ont été achetées pour la mairie. Il y en a suffisamment pour pouvoir les mettre à disposition et ne plus sortir le matériel de la salle polyvalente. Il n'y a qu'un seul modèle de table.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**DETERMINE** les tarifs suivants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 :

| Matériel | Tarif     |
|----------|-----------|
| Table    | 5 €/ jour |
| Chaise   | 1€/ jour  |

**PRECISE :**

qu'une demande de réservation devra être effectuée auprès de la mairie 15 jours avant la date de location souhaitée,  
qu'un dépôt de caution s'élevant à 100 € devra être effectué,  
que le demandeur sera responsable du retrait et du dépôt du matériel.

⇒ **Délibération N° 2026/28 : Convention relative à la pose d'un récepteur de télérelève des compteurs d'eau**

→ *La Maire,*

• **Convention relative à la pose d'un récepteur de télérelève des compteurs d'eau**

Dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le **Syndicat Vienne Briance Gorre** a confié à **SUEZ**, la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance « Télérelève ».

Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il comporte en particulier :

- Des émetteurs placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs, avec des temps d'émission très faibles (de l'ordre d'une seconde par jour). Ces émetteurs ne travaillent qu'en mode émission. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage (fréquence ERMES).
- Des récepteurs, reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau.

Une visite technique a eu lieu le 04 février 2026. Il a été décidé de positionner le modem et l'antenne sur un mât en extérieur sur le pignon de la salle des fêtes.  
Le compte-rendu de cette visite sera à disposition en réunion.

Une convention doit être signée entre la commune, le syndicat Vienne Briance Gorre et Dolce O Service, filiale de SUEZ, pour 12 ans.

Une somme forfaitaire de 700, 00 € sera versée à la commune (pour les 12 ans).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

**ACCEPTE** les termes de la convention.

**DONNE** pouvoir à Madame la Maire de signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents s'y afférents.

---

- **Convention Société Protectrice des Animaux**

- ⇒ **Délibération N° 2026/30 : Refuge fourrière SPA Couzeix / subvention 2026**

- *La Maire,*

- La commune n'ayant pas de fourrière réglementaire confie à la Fourrière Départementale le soin d'accueillir les animaux domestiques trouvés sur le territoire de la commune. Une indemnité est versée, chaque année, à la SPA de Couzeix en contrepartie des services rendus. L'indemnité est calculée, cette année, sur la base 1, 22 € par habitant, soit  $542 \times 1,22 \text{ €} = 661,24 \text{ €}$ .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

Vu les services rendus par le refuge fourrière SPA de Couzeix en l'absence de fourrière sur la commune,

**DECIDE** du vote de la subvention suivante :

- Refuge fourrière SPA Couzeix : 661, 64 €

---

- **Convention Regroupement Pédagogique Intercommunal**

- *La Maire,*

- **Convention**

Les conseils municipaux des trois communes formant le Regroupement Pédagogique Intercommunal Beynac-Burnac-Meilhac étant maintenant installés, il est pertinent d'envisager de revoir la convention RPI qui lie les trois communes. Une rencontre avec les maires de Burnac et Beynac a eu lieu à cette fin.

Madame la maire informe le Conseil municipal des évolutions qu'elle souhaiterait apporter à la convention :

- être plus autonome sur l'investissement,
- revoir la mutualisation de certains frais de fonctionnement,
- mutualisation des frais de personnel : uniquement pour les ATSEM
- mutualisation des commandes pour les cantines

Une réunion avec les trois commissions municipales chargées des affaires scolaires doit être programmée.

→ *Jean-Marie MASSY,*

Retrace l'histoire du RPI :

Jusqu'en juin 2011, les trois communes avaient globalement le même nombre d'enfants sur les 3 sites avec 6 classes.

En septembre 2011, ouverture d'une classe à Meilhac. En juin et en urgence, il a fallu trouver un bâtiment. La solution de l'implantation d'un modulaire a été choisie, les travaux ont été réalisés en 3 mois.

En 2017, ouverture d'une huitième classe à Burgnac. La commune de Burgnac a réhabilité l'ancienne salle polyvalente en une classe et installation du restaurant scolaire.

Dans le même temps, des travaux importants de réhabilitation de l'école de Beynac ont été réalisés.

Les effectifs scolaires augmentant régulièrement et de façon identique pour les trois écoles, il a été décidé de mettre en commun les trois sites, et de partager les frais d'investissement (hormis ce qui touche à la structure des bâtiments).

- Cantine

Le tarif actuel du prix du repas est de 3, 90 €, commun aux trois écoles.

Il paraît cohérent d'augmenter le prix du repas à Meilhac, les enfants de CM1 et CM2 ne mangent pas la même chose et les mêmes quantités que les plus petits.

Il est proposé de passer le prix du repas à 4, 40 € pour les élèves fréquentant la cantine de Meilhac.

- **Questions diverses**

- Elagage : un tour des routes a été réalisé afin de répertorier les besoins en élagage. Certains propriétaires ont été contactés et entreprendront de l'élagage dès cet hiver.

- Eglise : des fissures présentes depuis de nombreuses années semblent s'agrandir. Un chargé d'opération des services de l'ATEC (Agence Technique Départementale) est venu sur place dans sa mission de conseil aux communes et a préconisé la consultation d'un bureau d'études « structure » qui réalisera un premier diagnostic du bâtiment. Un architecte du patrimoine devra être contacté. Des devis devront être réalisés et des dossiers de demande de subvention devront être déposés auprès de différentes entités.

- Logement 6 bis, rue Saint Fiacre : une procédure judiciaire est intentée contre la commune pour insalubrité du logement (humidité importante, moisissures).

- Fibre : les travaux d'implantations des poteaux « fibre » à Bois Chabrol sont enfin réalisés, la commune est, à ce jour, entièrement fibrée.

- Association de Gymnastique Volontaire de Burgnac : proposition de location de la salle polyvalente, le mardi, de 19h à 21h : 15 € par séance.

- Remerciements :

- Remerciements à Alain DELPUECH et Régis DESBORDES pour l'aide apportée à Aymeric pour le rebouchage des nombreux trous sur les routes.

- Remerciements à Laurent SABOURDY (Etablissement Brico Sabourdy) pour le don de vivaces plantés aux deux entrées du bourg dans les nouveaux parterres.

- Propositions diverses à étudier :

- Utilisation de l'ancien terrain de football : diverses animations, manifestations sportives
- Wifi dans la salle polyvalente
- Acquisitions d'un vidéoprojecteur et d'un dictaphone pour les séances de conseil municipal

